

# SUR L'ORGANISATION DU SAVOIR MORAL \*

R. P. Thomas DEMAN, O. P.

R.S.P.T. 1934, pp. 258-280.

[À propos de deux essais de M. Jacques MARITAIN]

Les questions de méthode ont toujours été de grande conséquence. La réflexion de M. MARITAIN vient d'en renouveler quelques-unes, qui concernent le savoir moral. On ne peut omettre de relever l'intérêt de cette tentative, quitte à sembler reprendre des problèmes dont la conclusion nous fut offerte avec l'énoncé. Ils intéressent l'établissement d'une science morale « pratiquement pratique » et la définition d'une « philosophie morale adéquatement prise » ; nous considérerons distinctement l'un et l'autre.

\*

\* \* \*

L'analyse des degrés du savoir a engagé M. Maritain dans la première de ces tâches. Soucieux de fixer son rang à un savoir comme celui de saint Jean de la Croix, et le comparant précisément à la doctrine de saint Thomas d'Aquin, l'auteur a conçu une forme de science morale, à laquelle il donne aussitôt son entière signification, l'étendant à l'ordre de la philosophie comme à celui de la théologie<sup>1</sup>. C'est en cette généralité que la notion nous retiendra ici. Entre une science morale universelle et la prudence immédiatement appliquée à l'action particulière, une place est marquée, estime M. Maritain, pour une science morale que son régime propre doit distinguer des deux extrêmes. L'objet en serait les choses de l'action, mais considérées dans une plus grande proximité du singulier et avec une prédominance du diriger sur le connaître, mais connues en liaison avec la rectitude de l'appétit et dans une expérience intérieure de la bonne vie morale. L'unité souveraine du savoir théologique ne permet pas d'ériger la science morale spéculativement pratique et la science morale pratiquement pratique en deux habitus ; mais la distinction va jusque-là au plan philosophique. Ainsi s'incorpore à la science morale cet ensemble de connaissances que nous fournissent tant de praticiens, de contemplatifs, d'écrivains

---

<sup>1</sup> Dans *Distinguer pour Unir ou les Degrés du Savoir*, chap. VIII et Annexe VII.

\* Ces pages étaient rédigées quand parut *La critique de la Connaissance Morale*, de M. Y. SIMON (Desclée, Paris. Questions Disputées). *La Revue* rendra compte du livre dans son prochain Bulletin de Philosophie morale.

moralistes, trop concrètes pour appartenir à une science morale d'allure spéculative, assez dégagées du singulier cependant pour n'appartenir point au seul jeu de la stricte prudence. Donner à ces connaissances leur statut scientifique par l'analyse de l'idée de science pratique, en conformité avec l'esprit de saint Thomas, telle est donc l'intention d'où procède l'élaboration de M. Maritain.

Il est assuré qu'un essai de ce genre rencontre un problème authentique et urgent. En adoptant les données, en accueillant les exigences, nous en chercherions cependant la solution selon des voies quelque peu différentes, que nous proposerions comme il suit.

Déclarons aussitôt que ni l'éloignement plus ou moins grand du particulier ni le procédé d'analyse ou de composition ne déterminent deux sciences morales distinctes. La première différence donne lieu à la distribution de la même science selon une partie universelle et une partie spéciale : ainsi dans la *II<sup>e</sup> Pars* de la *Somme Théologique*, où cette différence est très accusée sans que le savoir se divise — dût-il être même considéré au plan philosophique. La seconde différence marque la progression vers le particulier à l'intérieur de la recherche morale : ainsi dans la *II<sup>e</sup> II<sup>e</sup>* analyse-t-on d'abord les vertus avec leur cortège isolément et successivement (non sans évoquer leurs liaisons dans la vie de l'âme) ; l'on reconstitue ensuite ces divers éléments selon la considération des vies, des offices, des états, toutes fonctions humaines déterminées où est intéressée la moralité. Rien n'empêcherait même que l'on prolongeât en ceci l'exemple de saint Thomas et que l'on fixât, comme il fit pour le seul état religieux, une morale de la vie conjugale, de la profession, des supérieurs et des sujets, de la nation etc.

Et qu'en dépit de ces différences l'on ait affaire à la même science, la raison en est dans le caractère essentiellement pratique de la science morale, laquelle dès son origine et dans le maniement même des notions les plus abstraites, est tournée vers l'opération. Elle se défend d'emblée de ne connaître que pour connaître : ce n'est pas l'action humaine que nous choisirions s'il ne s'agissait que de spéculer. Tant d'autres objets la dépassent ! La science morale ne veut qu'être utile et sa noblesse propre est dans son utilité. Elle n'a point de plus ferme prétention que d'approcher autant qu'il se peut du singulier et de fournir à l'action les règles les plus déterminées : combien significatif en ce sens le prologue de la *II<sup>e</sup> II<sup>e</sup>*<sup>2</sup> ! Les allures spéculatives de la science morale ne doivent pas tromper. Il y faut percevoir bien plutôt la beauté propre de cette science : car

---

<sup>2</sup> M. Yves SIMON a heureusement fait valoir ce caractère de la science morale dans les dernières pages notamment de son très remarquable article : *Réflexions sur la connaissance pratique*, dans la *Revue de Philosophie*, septembre 1932, pp. 449-473.

c'est par le connaître qu'elle entend diriger, et c'est l'intelligence qu'on y convoque à conduire l'action. Il y a au cœur de la science morale, si l'on peut dire, la conviction de la valeur pratique de la connaissance. Elle pousse à bout cette pensée que la vérité est principe de vie. Que l'on donne à la connaissance sa forme la plus rigoureuse et qu'on s'assure de la vérité la possession la plus certaine, qu'on use, en d'autres termes, du mode scientifique, cette pensée et cette conviction n'en sont-elles pas mieux exprimées? Quand le moraliste abstrait et déduit, ne croyons pas qu'il manque à sa tâche et succombe à l'insidieuse tentation du pur connaître: il s'emploie seulement à fournir de ses dernières garanties la bonne action. Dès lors, le moment venu où la science morale approche en effet du singulier et formule des règles d'action déterminées, loin qu'elle change de nature, elle ne fait ainsi qu'accomplir son vœu. Il y a dans la *II<sup>e</sup> II<sup>e</sup>* nombre de ressources pratiques, beaucoup plus, à notre avis, qu'on ne le dit communément, et qui sont en continuité avec les considérations plus générales de cette doctrine morale: que la réputation spéculative de la *Somme Théologique* ne fasse pas illusion! Et l'on méconnaîtrait l'intention la plus expresse de saint Thomas en n'exploitant point en ce sens cette partie de son œuvre, à quoi le reste fut ordonné.

Nous ne verrions donc pour notre part aucune opposition entre les deux fonctions que M. Maritain présente comme exclusives l'une de l'autre (encore qu'il n'ait point tu le caractère essentiellement et initialement pratique de la science morale, mais sans tirer peut-être de cette vérité toutes ses conséquences): «... À présent, il ne s'agit plus d'expliquer, de résoudre une vérité, même pratique, dans ses raisons et ses principes. Il s'agit de préparer l'action et d'en assigner les règles prochaines» (p. 624). Fait-il autre chose que préparer les règles de l'action (plus ou moins prochainement, mais il n'importe), le moraliste qui résout une vérité pratique dans ses raisons et ses principes? et n'est-ce point une connaissance ainsi dûment éprouvée à quoi ses règles d'action se rattachent, quand il les formule? D'un bout à l'autre, il fait l'œuvre unique de la science pratique.

Mais un trait décisif, reprendrait M. Maritain, différencie de la partie plus générale et plus abstraite de la science pratique sa partie plus concrète et plus particulière. Il ne s'agit pas seulement de cerner et de serrer l'action de plus près: «elle procède, quant à l'équipement fondamental lui-même de la connaissance, suivant un tout autre mode que l'éthique ou la théologie morale» (p. 624). C'est à quoi certainement M. Maritain tient le plus, et sa tentative est ici d'introduire précisément la valeur morale comme principe de science morale: car à ce degré, «les sciences pratiques... impliquent et présupposent, pour juger d'une façon vraie, les droites dispositions du vouloir et une certaine purification de l'appétit par rapport aux fins qu'elles concernent» (p. 625). Passionnant

problème ! Car l'on soupçonne bien d'emblée qu'un secret rapport doit exister entre les dispositions morales du moraliste et le tour que prend son enseignement, entre la vertu de sa vie et la vérité de sa doctrine. Mais combien le discernement est ici nécessaire en vue de ne compromettre rien et des droits de l'intelligence et des droits de la volonté !

Une extension donc du mécanisme propre de la prudence : c'est pour quoi opte ici M. Maritain. Car on sait qu'en cette vertu l'appétit droit joue un rôle primordial, au point que sur lui se mesure la vérité du jugement. Raisonnons de même en faveur de ces jugements moraux qui, ne concernant pas encore, il est vrai, le singulier, sont néanmoins tout près de l'action concrète ; et retenons ici une seule différence de degré quant au rôle de l'appétit droit. Ainsi pense M. Maritain. Pour nous, nous n'oserions affirmer que cette initiative n'introduit pas quelque trouble dans l'agencement du savoir pratique, tel que l'a défini saint Thomas. Car il nous apparaît que la différenciation spécifique du savoir pratique et de son mode se vérifie quand on passe précisément du diriger au réaliser, de la connaissance de ce qui n'est pas encore le singulier et où, quoi qu'on veuille, on marque seulement des directives, à la connaissance du singulier, que seul on réalise. La prudence concernant la réalisation de l'action singulière, son mécanisme propre ne nous paraît pas transposable. Et c'est dire que tant que n'est pas atteint le singulier, tant que n'est pas inauguré l'accomplissement d'une action concrète, la vérité de la connaissance morale (dont nous ne préjugeons pas encore l'origine) s'appréciera indépendamment de la disposition de l'appétit, principe de réalisation. On jugera d'elle selon les lois du connaître ; étant bien entendu que le connaître, dans le cas, prend essentiellement valeur de règle et équivaut au diriger. Mais pour la vérité du diriger il suffit que la fin, principe de tout l'ordre moral, soit connue ; il n'est pas nécessaire qu'elle soit vécue. Parce que la fin appartient à l'ordre ontologique, tout comme la nature qu'elle est appelée à achever, la connaissance morale est aussi une connaissance de ce qui est et elle prend légitimement des allures spéculatives ; mais parce que la fin est principe de l'agir, la connaissance morale prend valeur de direction et ses conclusions deviennent les règles de l'action. Et celles-ci sont vraies, encore une fois, dès là qu'elles se rattachent légitimement à la fin vraiment connue, et sans que doive être considéré chez qui les énonce l'appétit de la fin. Autre est la science du moraliste, autre est sa vertu : quoi qu'il en soit de celle-ci, ses jugements moraux sont valides dès là qu'ils procèdent de la science morale ; et la seule corruption de cette science rendrait aussi corrompus ces jugements. Il en va tout autrement dès qu'on touche à la réalisation du singulier. Parce que le singulier en sa singularité est rebelle à la plénière intelligibilité, il n'y aurait à son propos aucune vertu s'il ne s'agissait que de le connaître : et c'est pourquoi, disons-le, la conscience, qui se contente d'énoncer une directive en matière particulière, n'a point rang d'activité vertueuse. Mais

s'il est question de le réaliser, et non plus seulement de le diriger, en ce cas il donne lieu à vertu parce qu'il est en ce cas susceptible d'une vérité infaillible : celle qu'on apprécie selon l'appétit droit, principe du réaliser. La vertu de prudence est invinciblement liée à l'ordre de réalisation. Et c'est ici que la rectitude de l'appétit entre comme élément constituant dans la vérité du jugement moral, au point que la perdre c'est aussi livrer son jugement à toutes les vicissitudes du contingent et s'interdire radicalement l'infaillibilité.

Anticiper sur la prudence, constituer une science morale d'équipement prudentiel, reviendrait donc, nous semble-t-il, à amoindrir l'idée même de science. Car la prudence supporte de se tromper, et il n'est pas garanti le moins du monde que le jugement qu'elle dicte soit toujours celui qu'eût inspiré une parfaite connaissance de la situation concrète où l'action s'engage : *Cogitationes mortalium timidæ et incertæ providentiæ nostræ* (Sap. IX, 14). Mais parce qu'elle relève du réaliser, la prudence, perdant, en toute rigueur, sa dignité intellectuelle (puisque, absolument, elle se trompe), n'est pas empêchée de conserver toute sa dignité morale et elle demeure une vertu avec son originale vérité. Au contraire, hors l'ordre de la réalisation, de telles erreurs seraient mortelles aux vertus intellectuelles, dont la loi est d'être infailliblement vraies. Et nous avons déjà dit que seul se réalise le singulier. Antérieurement à celui-ci, et tant qu'on échappe encore à l'ultime précision de *hic et nunc*, il n'y a donc de science morale, méritant ce nom, que celle-là qui dispose d'une méthode pour s'assurer du vrai, capable dès lors de procéder à la vérification de ses règles et de les accorder à des principes certains : un équipement de connaissance qu'on peut bien appeler spéculatif, mais qui n'est que l'équipement connaturel de la raison humaine, discursive par nature et à quelque matière qu'elle s'applique. Puisqu'il ne s'agit encore que de diriger, bien que ce soit peut-être de direction très définie et très pressante, il n'y a ici de dignité scientifique que moyennant le régime ordinaire des vertus intellectuelles de science. La science morale s'en accommode fort bien, étant, nous l'avons dit, toute tournée vers la pratique et rêvant d'approcher autant qu'il se peut du singulier. Elle inclut le désir de *savoir* aussi longtemps qu'est possible la *science*. Gardons-nous de méconnaître encore cette beauté de la science morale, luttant de toutes ses forces avec la complexité de la vie, opérant des conquêtes de rigoureuse intelligibilité dans un monde de contingences, poussant aussi loin que possible sa pointe de lumière. Il en adviendra que certaines de ses discussions et de ses solutions portent la marque d'un temps et perdent quelque jour leur actualité : disons que la gloire de la morale de saint Thomas est de ne point échapper à cette condition, où nous touchons du doigt l'effort émouvant de l'intelligence pratique fidèle à sa vocation.

Il s'en faut que nous évincions ainsi de la connaissance morale toute intervention de l'expérience. S'il s'agissait de l'expérience extérieure des choses

de la vie, il serait sans doute superflu de l'énoncer : car il est assuré que le moraliste en a besoin, dès là peut-être qu'il élabore ses notions les plus générales, mais certainement à mesure qu'il approche de cas particuliers. Mais il s'agit de préférence, chez M. Maritain, de l'expérience intérieure de la bonne vie morale. Nous avons déjà dit combien elle importe en prudence ; et si l'on s'avise que la prudence est non seulement particulière mais aussi collective, que l'ordre du réaliser non seulement concerne chacun vis-à-vis de soi-même mais encore s'étend des chefs à leurs sujets (et il en est de toute espèce), voilà déjà notablement accrue l'importance de l'appétit droit en matière d'action et de jugement moraux. Mais hors la prudence même, nous sommes loin de nous être interdit une généreuse appréciation de l'expérience intérieure.

Celle-ci n'est vraisemblablement pas étrangère à cela même qu'on appelle les spéculations du moraliste. Nous avons dit que leur vérité est absolument indépendante des dispositions de l'appétit. Mais qu'on ait justement découvert la vérité, que la pensée ait été conduite en ce sens et ait adopté ce tour, la vie juste ou sainte du moraliste n'y fut peut-être pas indifférente. On a souvent observé de certains grands systèmes moraux qu'ils portent l'empreinte de leur auteur. Par quelles voies chemine cette influence et comment la vie marque la pensée, il resterait à le chercher : mais on nierait difficilement qu'il y ait matière à cette investigation passionnante. Un phénomène inverse confirmerait peut-être celui-là : et c'est l'influence de la connaissance morale sur la vie du moraliste. On ne discourt pas impunément de la vertu. Quelque chose des pensées que l'on conçoit passe dans l'âme et l'émeut. Bientôt la vérité devient belle, et l'on s'en éprend. Dût-on ne pas aller plus loin, on éprouve du moins le désir de s'y conformer. Admirables communications, auxquelles les hommes doivent être plus ou moins sensibles, mais aucun sans doute n'y échappe entièrement. D'une manière plus précise, on a souvent signalé une certaine fécondité intellectuelle de la vertu ou du moins des dispositions morales, s'exprimant en intuitions indélébiles et propres à commander toute une organisation de la doctrine : ainsi chez un Proudhon cette « vision extraordinairement vivante et passionnée des exigences de la justice commutative », que rappelait dernièrement M. Y. Simon<sup>3</sup>. Que la disposition morale soit mauvaise, et elle risque d'engendrer de même des intuitions désastreuses ou tout au moins de gêner l'éclosion dans l'esprit des justes pensées. Enfin, et le cas en est peut-être commun, la valeur morale d'une personne, antérieurement à toute connaissance distincte de sa part, s'exprimera en « attitudes » ou se produira en sentiments lesquels, en leur indivisibilité vitale, fourniront une matière extrêmement riche à la réflexion philosophique et théologique : ainsi les héros et les saints sont-ils légitimement un *lieu*, comme nous dirions, une *source*, comme

---

<sup>3</sup> Dans l'article cité, p. 462.

parlerait M. Bergson, de la connaissance morale. Et il est à présumer que celle-ci doit plus, notamment en ses déterminations concrètes, à l'exemple et à l'impulsion des gens de bien qu'au seul travail déductif de la raison. Avant d'être l'objet d'une science, les vertus furent peut-être des conquêtes de la vie ; et le moraliste en saurait moins long si d'autres d'abord n'avaient bien agi.

Voilà donc largement accueillie l'expérience, et il est assuré que nos indications ne disent que peu de chose au prix de la réalité. Mais n'est-ce point de science morale qu'il s'agissait ? Celle-ci est soumise aux influences et ouverte aux matériaux que nous venons de dire : mais sa valeur est dans une vérité indépendante de ces origines. Et c'est pourquoi tant d'expériences avec les connaissances qu'elles engendrent ne s'élèvent à l'ordre scientifique que moyennant d'être assimilées par la raison : traduites en termes intelligibles, ordonnées dans un système, rattachées à des principes. Soumises au régime de la science, elles en auront aussi la dignité. Ainsi procède M. Maritain lui-même décelant, sous la différence du langage et parfois des notions, un accord profond de saint Jean de la Croix et de saint Thomas d'Aquin, démontrant la valeur scientifique du contemplatif par sa conformité avec l'enseignement du docteur. Ainsi reprit pour son compte le P. Lemonnyer, réduisant l'*abandon* du P. Piny à des notions dûment éprouvées de théologie morale<sup>4</sup>. Dès lors, nous ne voyons pas que ces connaissances expérimentales doivent comme telles constituer une science distincte : elles n'entrent au contraire en l'ordre scientifique que moyennant d'être adaptées aux conditions de la commune science morale.

Et de cette situation l'on ne rendrait pas compte en avouant seulement que de telles connaissances forment un savoir subordonné à la science morale et soumis à son contrôle, mais distinct de par son mode absolument propre. La raison en est dans cette faillibilité que nous évoquions tout à l'heure, et que tolère seulement l'ordre de la réalisation, non encore la direction intellectuelle de l'action. Le droit appétit ne garantit pas contre toute erreur, mais seulement contre l'erreur pratique, au sens le plus fort de ce mot. Oui, le chaste juge bien des choses de la chasteté ; mais s'il devait prononcer sur toutes les questions que résout en ce domaine le moraliste, sa vertu y suffirait-elle ? Elle garantira au contraire les décisions qu'il prend avec prudence quant à sa conduite en cette matière. Aussi bien n'y a-t-il aucun habitus intellectuel préposé à cette connaissance pratique, équipée comme on nous le propose.

Il est vrai qu'on en trouve au plan de la vie surnaturelle, et qui sont les dons intellectuels du Saint-Esprit, auxquels saint Thomas reconnaît une valeur

---

<sup>4</sup> A. LEMONNYER. *Saint Thomas maître de vie surnaturelle*, dans *L'Année dominicaine*, 1931, pp. 290-294.

pratique et non seulement spéculative. N'avons-nous pas ici les principes d'une expérience immédiatement valide et d'une connaissance sûre, que l'on pourra bien, si l'on veut, confronter avec les conclusions de la théologie, mais qui n'attendent point de celles-ci leur garantie, la portant déjà en elles-mêmes vu leur divine origine ? Et n'est-ce pas de quoi constituer un corps de connaissances morales auxquelles conviendrait excellemment les caractéristiques du savoir pratiquement pratique ? Il est indubitable que par l'exercice des dons du Saint-Esprit l'âme sainte est en mesure d'obtenir, à l'intérieur du domaine de la foi, et quant aux choses de l'action elles-mêmes, une connaissance certaine et qui dépasse en pénétration celle du théologien. En cela, la science morale est vaincue, si l'on peut ainsi parler. Mais observons que ces connaissances procèdent en dernier ressort du don de la grâce sanctifiante, laquelle est personnelle et ordonnée au salut de qui la possède. Elles ne sont point accordées pour être communiquées. Elles appartiennent à l'âme à qui Dieu en a fait la faveur. Que cette âme s'en explique et qu'elle exprime l'abondance dont elle est pleine, les dons ne garantissent point l'infaillibilité de cette communication. L'appareil de notions et de mots où est traduite ainsi une expérience définitivement ineffable se trouve sujet aux infirmités de l'humaine connaissance ; et d'autant plus sans doute que l'expérience fut plus riche et que la science du sujet est plus pauvre. Certes, un feu peut ici passer dans le discours et une force de persuasion impérieuse. Mais l'on n'évitera pas d'en juger de par la théologie morale, infiniment plus raisonneuse, infiniment moins conquérante, mais qui détient l'avantage de procéder avec sécurité, selon la nature de notre intelligence. L'empressement même des grands contemplatifs à rechercher le contrôle de la théologie se justifie par là sans compter qu'ils y trouvent la garantie de surcroît quant à la qualité divine de leur expérience même. S'il advenait que l'on reçût de Dieu des connaissances pratiques essentiellement communicables, on aurait affaire alors au charisme de prophétie en l'une de ses fonctions. Mais il est clair que ceci ne s'articule pas à la science morale.

Nous soumettons en un mot l'expérience morale à une assimilation rationnelle où elle prend qualité scientifique. Mais la science morale n'en pourra tout assimiler : non pas même que l'expérience se soit trompée, mais en ce qu'elle engage peut-être des éléments trop complexes ou trop particuliers, mal réductibles à une organisation notionnelle du savoir. Pour autant ces éléments ne sont point à jamais perdus et il demeure possible de les assumer en un régime vertueux, non certes celui de la science morale, mais celui de la prudence. Et par là nous achevons de donner son entière valeur à l'expérience morale. Il est vrai que la prudence demande ses directives à la science morale. Elle s'informe de préférence auprès de cette sûre maîtresse de vérité. Elle en apprend tout ce qu'il est possible. Et la science morale n'est faite que pour ce service, au point même, insisterons-nous, que chez qui ne l'ordonne pas effectivement à l'action, elle ne



vérifie son caractère pratique que d'une manière dégradée, *habitu* dit saint Thomas<sup>5</sup>. Mais parce que la prudence concerne le singulier, lequel déborde irréductiblement toute connaissance scientifique, elle a besoin d'autres informations. La prudence est le sens du particulier : et l'on ne saurait assez dire combien un saint Thomas a fait l'éloge de cette habileté ni combien de qualités il requiert à sa perfection. Il veut qu'elle soit douée de tout cela qui nous assure une certaine maîtrise de ce monde du contingent où la prudence doit se mouvoir. Outre les connaissances éprouvées de la science morale, il veut qu'elle s'ouvre à tant de connaissances que la science ne retient pas, mais qui pour elle seront précieuses. Voilà marquée la place et consacrée la valeur d'un certain empirisme moral, dont la science ne peut s'accommoder, mais dont la prudence fait son butin et qu'elle tourne en vertu. Les praticiens, les moralistes à la Montaigne et à la Shakespeare (tous ceux que réhabilite M. Maritain, p. 626), à l'instar de ces vieillards d'Aristote de qui les opinions même indémonstrables méritent qu'on les adopte, ils ont ici leur rôle irremplaçable ; et ce sont peut-être les plus savoureuses de leurs remarques, mais qui étaient aussi les moins vérifiables, que la prudence assume et dignifie. Saint Jean de la Croix, que nous pouvons accueillir comme savant après les comparaisons de M. Maritain, nous aurions pu l'accueillir déjà au nom de sa sainteté et faire de ses pressantes leçons la matière de notre vertu. Point n'est besoin même que les connaissances ainsi accueillies aient leur certitude — celle qui peut s'entendre en dehors de la science ; il suffit qu'elles soient probables, pourvu qu'on ne dénature pas le sens de ce mot. Les nécessités de l'action et l'infirmité de notre intelligence nous le permettent. Introduites dans le jeu de la prudence, sous la motion souveraine de l'appétit droit, les probabilités mêmes s'ennoblissent et obtiennent toute leur valeur. Nous croyons pour notre part qu'un théologien comme saint Alphonse, que M. Maritain a nommé, trouve sa place et prend son prix en morale thomiste comme nous venons de dire. Car à s'en tenir au plan de la connaissance scientifique, il est trop clair qu'on a ici affaire, non à une précision et application plus pratique des doctrines de saint Thomas, comme on le dit un peu vite et comme l'agrée M. Maritain, mais à une méthode morale toute différente, qui veut être appréciée pour elle-même, et qu'on n'articulerait à la morale thomiste que moyennant des adaptations radicales. En revanche, au plan de la prudence, les conclusions de saint Alphonse, après l'approbation de l'Église, sont assimilables et elles passent au régime de cette vertu.

L'élaboration de M. Maritain, au plan théologique, fut approuvée en son principe par le P. Lemonnyer qui propose d'entendre comme une science

---

<sup>5</sup> *Q. D. de Veritate*, q. 3, a. 3.

pratiquement pratique la théologie spirituelle<sup>6</sup>. Le suffrage est de prix. Nous nous permettons seulement d'observer qu'au gré du P. Lemonnyer la théologie spirituelle est une science nouvelle, et dont l'origine semble bien être rattachée, non à une nécessité organique du savoir, mais à la décadence de la théologie morale du type thomiste. Nous soulignerions aussi que la théologie spirituelle prend rang de science mineure en ces réflexions, et qu'il est par dessus tout insisté sur sa subordination à l'endroit de la théologie morale. Il reste que le P. Lemonnyer admet entre la théologie morale et la théologie spirituelle une différence de points de vue, qui fonderait leur distinction formelle, l'une ayant pour objectif propre de nous rendre intelligibles la vie et l'action surnaturelles, l'autre de dresser le plan de conduite que nous aurons pratiquement à suivre et de préciser les règles que nous devons observer. Nous croyons que cette différenciation est fragile et qu'on ne peut l'autoriser de saint Thomas.

Certes, sa théologie morale est à une distance considérable de ce qu'on entend aujourd'hui par ce mot. Mais si l'on en accepte la position, il faut oser revendiquer une unité souveraine de la science pratique, que ne doit point briser même une « théologie spirituelle ». En le faisant, nous croyons avoir abondé dans le sens des convictions les plus chères d'un Maître vénéré et regretté.

\*

\* \*

Les récents débats de la philosophie chrétienne ont conduit M. Maritain à la seconde des tentatives que nous disions en commençant, celle de définir une « philosophie morale adéquatement prise »<sup>7</sup>. Car un régime spécial lui semble devoir convenir à la philosophie morale à l'intérieur de la philosophie chrétienne — à la justification et à l'éclaircissement de laquelle M. Maritain a proposé des réflexions qui nous semblent très heureuses et fournir au problème tant controversé un appoint précieux. La raison en est que l'homme agissant, objet de la philosophie morale, se trouve impliqué de fait en des conditions existentielles et ordonné à une fin dont la connaissance dépasse le philosophe ; comment dès lors s'acquitterait-elle de sa tâche et réglerait-elle convenablement la conduite humaine si elle ne s'inspirait de la théologie et ne recevait de celle-ci au titre de principes les informations qui lui manquent ? En tant qu'elle travaille sur l'homme en son état concret, et c'est une prétention dont une science pratique ne peut se désister, l'éthique « n'est pas une discipline purement philosophique » (p. 71). M. Maritain s'est donc mis en devoir de fixer le statut

---

<sup>6</sup> A. LEMONNYER. *La théologie spirituelle comme science particulière*, dans le Supplément de *La Vie Spirituelle*, t. XXX (1932), pp. 158-166.

<sup>7</sup> Dans le volume *De la Philosophie chrétienne*, pp. 69 et ss. et note II. Voir aussi la Préface des *Degrés du Savoir*, pp. XI-XIII.

adéquat de la philosophie morale, en déterminant aussi rigoureusement que possible son propre objet et sa propre lumière formels, en évaluant avec les mesures les plus exactes la nature et le degré de sa « subalternation » à la théologie morale. Et il aboutit au terme de cette élaboration à reconnaître dans cette philosophie morale adéquate un cas éminent et tout à fait strict de philosophie chrétienne, où la composition des lumières philosophiques et théologiques prend une importance exceptionnelle, et qui rebondit de quelque façon, et pour en accuser le caractère chrétien, sur la métaphysique elle-même.

Le problème ainsi traité n'est pas moins grave que le précédent et M. Maritain n'y a pas davantage épargné sa peine. Son effort appelle la collaboration. Nous inspirant des considérations qu'il nous offre, nous proposerions à notre tour quelques arguments qui, s'ils entretiennent la dispute, n'en seront que plus conformes au genre avoué de ces questions.

Au premier regard, la nécessité d'une philosophie morale adéquatement prise nous paraît beaucoup moins urgente que n'estime M. Maritain. Il est vrai que l'éthique naturelle n'égale pas son objet et qu'il est de l'homme un secret que nous a découvert la seule parole de Dieu. Cette prémisse est incontestable et nous l'accordons du plus grand cœur. Mais il ne s'ensuit pas d'abord que l'éthique naturelle ne soit pas une vraie science pratique, impropre à régler par soi la conduite humaine. Sur ce point, la pensée de M. Maritain obéit à une tendance et fournit des considérants qui ne sont certainement pas de saint Thomas d'Aquin. Il déclare que sans la charité il n'est pas dans l'homme de vertus proprement dites, mais seulement de bonnes dispositions; que sans la charité, les vertus naturelles, qui d'ailleurs n'en sont pas à proprement parler, ne sont pas connexes entre elles et ne constituent pas toutes ensemble un organisme ferme. Nous en demandons pardon, mais nous avons cru lire en saint Thomas un enseignement fort différent. Il reconnaît que seules sont parfaites les vertus infuses; mais il a aussi bien soin de distinguer des simples dispositions les vertus acquises qui, sans la charité, obtiennent le rang de vraies vertus, connexes dans la prudence. En nous enseignant ces vertus, l'éthique naturelle règle pour l'homme une conduite bonne, quoique non la conduite parfaite; et si elle n'ouvre pas à l'homme l'accès de cette vie où Dieu l'appelle, du moins elle ne dit ni ne fait rien qu'une théologie morale doive ensuite désavouer. Les conditions existentielles de l'homme ne dénaturent pas l'éthique naturelle: car la fin dernière qu'est la vision de l'essence divine conclut, on le sait, un certain désir dont la nature même est l'origine; et les blessures du péché ont été conçues en thomisme justement de telle manière que leur ignorance n'emporte pas une erreur sur la nature de l'homme. Et comme l'homme concret, quelle que soit sa condition, n'évite pas d'être et d'agir selon sa nature, voici que la philosophie morale, en s'en tenant à son objet et dans ses limites, ne risque

pas de l'égarer. Nous ne voyons pas le moins du monde qu'une philosophie morale indépendante soit vouée, comme le dit en termes par trop énergiques M. Maritain, à « méconnaître et déformer scientifiquement son objet » (p. 72); et les psychologues et psychiatres dont il parle, pour corriger leurs erreurs, ce n'est pas à la théologie, mais à la philosophie tout court que nous les renverrions. Nous ne voyons pas davantage qu'à défaut de la « philosophie morale adéquatement prise », des disciplines comme l'ethnologie, la politique, l'économique etc., ne puissent se constituer au rang de sciences véritables que comme intégrées à la théologie (pp. 163-164) : elles ne souffrent pas d'une telle débilité ! Point n'est besoin donc à l'éthique naturelle qu'elle attende la théologie pour exercer sa fonction de science pratique. Nous avouons bien qu'elle est sans la théologie insuffisante (comme les vertus acquises sont imparfaites au regard des vertus infuses, comme est imparfaite une discipline humaine par rapport aux effets de la grâce); mais il ne faut pas confondre une telle insuffisance avec l'inaptitude pratique — qui serait en réalité la dénégation de la philosophie morale comme science même. Nous pourrions ajouter que l'éthique naturelle ne semble pas avoir tellement failli à sa tâche que le théologien n'ait usé à son tour pour conduire l'homme blessé à Dieu des instruments notionnels qu'elle avait élaborés, ceux de fin, de nature, de raison, de loi, de vertu etc., qui n'ont rien perdu de leur intérêt dans une morale chrétienne.

Mais si l'on entend sans préjudice de sa vérité et de sa valeur pratique l'insuffisance de l'éthique naturelle, l'on sera aussi moins prompt à demander une philosophie adéquate. Il serait certes intolérable qu'aucune philosophie ne parvînt à se constituer dans l'ordre pratique; et s'il était assuré que tel dût être le cas sans le concours de la théologie, mieux vaudrait sans doute tenter cet espoir suprême que de se passer de philosophie. Nous évitons cette nécessité. M. Maritain n'y échappe pas. Et l'issue est d'autant plus redoutable, qu'il se trouve ainsi conduit à revendiquer pour la philosophie des « droits propres », qui sont peut-être une grande ambition — comme ses précédentes pensées étaient une grande dépréciation. « Il *doit y avoir*, souligne-t-il, une philosophie morale surélevée, parce que c'est une exigence essentielle de la raison humaine de constituer une philosophie morale, qui se contre-divise à la philosophie spéculative dans la première division du savoir fini, et parce que cette philosophie morale n'est adéquate à son objet que si elle est surélevée... Il est dans la nature de la raison philosophique de s'étendre à l'*agibile*, et de scruter l'univers des choses humaines et de la vie morale... pour ordonner et régler celle-ci réellement et adéquatement » (pp. 120-121). Mais pourquoi cette exigence d'adéquation en faveur de la philosophie morale? Pourquoi cette prétention de nous conduire à la vie éternelle avec une philosophie? Elle déconcerte des esprits habitués à cette pensée que, dans un univers pénétré de surnaturel, la connaissance à son tour est établie en régime nouveau, à ce point

qu'une science jusqu'alors inouïe, la théologie, est chargée de nous représenter l'univers en son entière signification. Que la philosophie ait cessé d'être un savoir adéquat, nous n'en sommes plus surpris et c'est l'un des effets admirables du don de Dieu. L'existence même de la théologie proclame dans le monde transformé l'irréparable insuffisance de toute philosophie. Non plus dans l'ordre de l'agir que dans celui du pur connaître, l'humaine raison n'accomplit désormais son rêve qui est de tout comprendre et de tout ordonner. Du moins en avons-nous pris notre parti, dans l'acte même où nous adhérons à la révélation de Dieu. Et nous étions d'autant moins empêchés de nous y tenir que l'insuffisance de la philosophie n'emportait pas le moins du monde que ce savoir dût cesser d'être vrai et perdre son prix : c'est l'art d'un saint Thomas d'avoir exactement accordé ces choses. À présent, l'on nous invite à trouver dans une philosophie même quelque chose de cette compétence que nous tenions comme exclusivement réservée à la théologie. On nous pardonnera donc d'être surpris et, mal persuadé de la nécessité de l'entreprise, d'en considérer d'autant plus attentivement l'exécution.

Pour définir la « philosophie morale adéquatement prise », M. Maritain a mis en œuvre les notions et les principes selon lesquels saint Thomas et les thomistes règlent l'agencement des sciences. Méthode irréprochable, et qui a permis à l'auteur de s'expliquer avec toute la précision désirable comme de conduire à la dernière élaboration son inspiration initiale. Ne tiendra-t-on pas justement la « philosophie morale adéquatement prise » comme un concept introuvable, si d'aventure elle s'est refusée même à cet effort ?

Il s'agit de fournir à cette science un « déterminant formel de l'objet comme objet » (p. 115) : M. Maritain y insiste et il a dix fois raison. Et il énonce : tandis que la théologie, la morale comme l'autre, car il n'y a pas deux sciences théologiques, trouve sa raison formelle *sub qua* dans le divinément révétable, la philosophie morale adéquatement prise a la sienne dans l'ordonnable ou régulable par la raison humaine convenablement complétée. Ou bien : tandis que la théologie morale considère l'agir humain en référence à Dieu se révélant, cette philosophie le considère en lui-même et se mesure sur lui. Ou bien encore, et la formule, avec le mot de fin, présente une précision nouvelle : « Au lieu de considérer les actes humains eux-mêmes sous la raison formelle de la vie intime de Dieu révélée et communiquée, la philosophie morale adéquatement prise considère la fin surnaturelle elle-même sous la raison formelle pratique et humaine de la régulabilité des actes humains par la raison convenablement complétée » (p. 132). Dès ici, avouons-le, nous percevons mal l'opposition et l'exclusion mutuelle des deux raisons formelles que l'on tâche d'exprimer. Il n'en va pas du tout de l'une à l'autre, comme du *lumen divinum evidens* au *revelans*, à l'*inevidens*. Comment l'ordonnable et le régulable sont-ils réservés à la

philosophie morale ? Entre le divinément révélabl e, la raison de vie intime de Dieu révé lée et communiquée d'une part, et la régulabilité de l'agir humain d'autre part il y a non division mais une sorte d'implication mutuelle : car le divinément révélabl e en l'espèce n'est pas autre chose que cette règle de l'agir humain ou cette loi de la conduite que conclut la théologie morale. N'est-ce pas précisément la nature de la théologie que de donner ce sens et cette valeur aux directions qu'elle fournit ? Par ailleurs, si la philosophie adéquate ne considère l'agir humain qu'en étant convenablement complétée, et il est entendu qu'elle se complète auprès de la théologie, comment ne verse-t-elle pas dans les conditions propres et dans la nature même de cette dernière ? Mais c'est exactement ici la difficulté à quoi M. Maritain a consacré le meilleur de sa dialectique.

Sur la dépendance de cette philosophie à l'endroit de la théologie, M. Maritain, on l'a déjà vu, est catégorique. Non seulement elle entre dans le monde « de la spiritualité, de la grâce, de la sainteté » (p. 71), où il se pourrait encore qu'elle tentât de se reconnaître moyennant ses seules ressources, mais elle use à ses fins de l'adhésion de la foi (*Degrés du Savoir*, Préface, p. xii), mais « elle use de principes qui relèvent de l'ordre de la révélation » (p. 98). Sans cet emprunt, comment du reste la philosophie adéquate remplirait-elle la tâche qu'on lui a assignée ? Or, elle ne verse pas pour autant dans la théologie. Il en faut juger, tient M. Maritain, selon la théorie des sciences subalternées. Empruntant des principes à la théologie, et il ne s'agira jamais du reste que de principes complémentaires, ceux de la raison naturelle étant aussi mis en œuvre, elle n'a souci alors que de résoudre ses conclusions en ces principes comme en ceux de la raison naturelle, ou plutôt « dans les principes de la raison naturelle complétés et surélevés comme il convient » (p. 148). Quoique ces principes complémentaires soient résolubles dans la science des bienheureux, elle ne s'oriente point vers cette lumière, elle ne demande pas à se suspendre à cette évidence : or, ce n'est qu'alors qu'elle se confondrait avec la théologie. Mais elle s'oriente vers l'évidence naturelle et terrestre, quoique complétée : et c'est pourquoi elle vérifie l'idée d'une science subalternée, formellement distincte de la science subalternante, procédant selon une lumière diminuée.

Nous pensons que dans cette tentative M. Maritain n'a pu que couvrir du nom de subalternation ce qui demeure invinciblement deux ordres irréductibles de connaissance. On nous présente comme une unité organique de savoir, comme une composition de lumières, un ensemble de connaissances que traverse une dualité sans remède. S'il était possible que l'on rendît compte rationnellement des principes empruntés, que l'on trouvât la justification philosophique des données reçues de la théologie, alors certes l'unité serait faite : mais M. Maritain n'y songe pas un seul instant, sachant que l'idée seule en est

monstrueuse. Il professe haut, au contraire, que la foi est nécessaire à cette philosophie adéquate. Et s'il dit parfois (*Degrés du Savoir*, Préface p. XII) qu'un philosophe de cette sorte «intègre à son investigation des causes les informations qu'il tient du théologien, comme, à d'autres moments, il lui intègre celles du biologiste et du physicien», entendons bien que jamais les premières de ces informations, à la différence des autres, ne seront réduites toutes à de la pure philosophie. Mais hors cette impossible voie, trouvera-t-on jamais l'organisation et la composition cherchées? M. Maritain invoque à tout moment la raison naturelle convenablement complétée comme faisant l'unité de ce savoir. Certes, nous avons là une formule d'unité, mais nous redoutons qu'elle ne résiste à l'analyse. Car le complément ici invoqué transcende l'ordre rationnel et il introduit dans l'esprit humain une lumière absolument et pour toujours hétérogène à ses propres lumières. La qualité surnaturelle de la foi ne signifie pas autre chose. On «n'attire» (p. 153) pas de tels principes ni ce qui en dérive dans la lumière de la raison; on ne regarde pas la vie éternelle d'en bas (p. 133), sous peine de ne la point voir selon ce qu'elle est, et ce n'est sûrement pas ce que M. Maritain veut dire. Vu cette nature des lumières et principes engagés, l'idée même de subalternation est ici inapplicable. Où il y a subalternation, il y a aussi, en dépit de toutes les discontinuités, l'intelligibilité naturelle de l'objet subalternant: d'où l'unité d'un enchaînement dominant la diversité des sciences. Mais comment une science rationnelle se tiendra-t-elle en enchaînement avec la science de la foi? On n'évite pas de l'une à l'autre de franchir un abîme. Le philosophe adéquat croirait-il les conclusions de la théologie comme le musicien *croit* celles de l'arithmétique? De ce chef, il n'est pas possible que la philosophie adéquate soit orientée vers la raison naturelle, dût-on la dire complétée. La chose ne dépend pas du bon plaisir du philosophe: et s'il est vrai qu'il a assumé dans sa démonstration des principes reçus de la théologie, il ne peut faire que de tels principes ne soient suspendus à l'adhésion de la foi et qu'ils ne demandent à toute force, si l'on peut ainsi dire, à se résoudre dans la science des bienheureux. Quand la théologie assume des connaissances de raison et de philosophie, l'homogénéité du savoir n'en est pas altérée, ces lumières rationnelles passant alors au rang d'instrument d'exploitation du donné révélé et la conclusion obtenue ne laissant pas de se fonder sur la révélation divine. Mais quand il s'agit en philosophie adéquate d'assumer des connaissances théologiques, on ne peut dire que ce soit afin d'exploiter le domaine rationnel instrumentalement, mais bien pour soutenir des conclusions que la seule raison demeure impuissante à justifier, auxquelles dès lors on n'adhère qu'en vertu de la théologie et de la foi. L'hétérogénéité subsiste, quoi que veuille le philosophe. Et c'est invariablement la science des bienheureux où le savoir acquis prétend être résolu. Il nous semble qu'en tous ses raisonnements M. Maritain a traité la théologie comme si elle était seulement une science supérieure à la philosophie. Elle est d'un autre

genre. Elle brise le cercle de la pure raison. Il était impossible à la plus savante dialectique même de le refermer.

Nous ne croyons pas que le refus d'une « philosophie morale adéquatement prise » doive entraîner les inconvénients qu'annonce M. Maritain. En maintenant réservé à la théologie exclusivement de raisonner en liaison intérieure avec la foi, nous n'abandonnons pas à une sorte d'ignorance éternelle certaines vastes régions de problèmes. S'il est vrai qu'ils ont un intérêt humain et concernent à quelque titre la moralité, on peut être assuré que la théologie en est curieuse. Elle descend volontiers vers le temporel et le profane. Même, où veut-on qu'elle fasse sa besogne si ce n'est là ? Les hautes et divines lumières dont elle resplendit ne la rendent pas dédaigneuse de la terre non plus qu'elles ne gênent son allure. Trop d'esprits pensent encore que la théologie ne s'occupe que de questions spéciales pour ne pas dire inhumaines ; et dès là qu'une question vitale ou passionnante se pose, ils n'ont garde de croire qu'un théologien y puisse dire son mot. Certes, cette science est sacrée ; mais l'épithète lui jouerait un bien mauvais tour si elle l'enchaînait au sanctuaire. On sait aussi que, pour mettre à son service la raison, la théologie n'ôte rien à l'industrie ni à la pénétration de cette faculté. Et puisqu'il est vrai que la raison s'informe auprès de l'expérience, croit-on que la théologie le lui interdise ? En choses morales, comment, et sous prétexte même qu'on participe de la science divine, n'accueillera-t-on pas et les problèmes et les leçons qu'offre aux esprits le mouvement de la vie humaine ? Les vastes thèmes ethnologiques, anthropologiques, culturels que propose M. Maritain à la philosophie adéquate, il n'est point téméraire du tout de penser qu'une théologie diligente puisse avoir l'initiative même de les promouvoir et de les résoudre. Ou bien en effet ils intéressent exclusivement l'ordre créé et temporel : et alors la philosophie adéquate non plus que la théologie ne s'y doit appliquer ; ou bien, et c'est la pensée de M. Maritain et la vérité, ils engagent dans leur matière terrestre et lourde des intérêts éternels : et dans ce cas la théologie s'en empare, du droit de sa suprême compétence. Ne confondons pas certaine routine des théologiens avec la nature de la théologie ! Dès là aussi qu'on agrée le mode rationnel de la théologie, il faut admettre pour celle-ci l'usage des divers procédés de la raison. Et parce que les théologies présentent une manière principalement déductive et tranchante, n'excluons pas de cette science tout ce qui est induction, hypothèse, interprétation. Il peut n'être guère plus facile de rattacher des connaissances au dépôt révélé qu'aux principes de la raison : et si l'on souffre que la philosophie hésite et tâtonne, il faut aussi le tolérer de la théologie.

La distinction que nous avons maintenue de la philosophie et de la théologie ne nous empêche pas non plus de concevoir, en ce domaine moral, une philosophie chrétienne — encore que nous n'en devons pas porter l'idée à cette



extrémité où M. Maritain tenta de la conduire : mais nous savons que la raison même de philosophie n'y résiste pas. Dès là qu'une doctrine énonce des conclusions où sont engagés des éléments irréductibles à la raison, inassimilables donc pour un esprit non informé de la foi, elle n'appartient plus à la philosophie. N'est-ce point M. Maritain lui-même qui, dans un autre contexte, a dénoncé le péril d'un système qui « tend à intégrer dans les besoins essentiels de la philosophie des éléments qui postulent de soi le surnaturel, et à affirmer du même coup l'insuffisance de l'intelligence en face de l'objet propre de la philosophie<sup>8</sup> » ? C'est ainsi que des règles morales liées en leur teneur même à la conviction de la vision béatifique, de la grâce, du péché originel, relèvent inévitablement de la théologie. Mais ce cas écarté, la place demeure, et considérable, pour une philosophie morale chrétienne. Car à l'intérieur de l'ordre rationnel, il ne manque pas de connaissances dont l'origine est religieuse et théologique, encore que la raison depuis se les soit parfaitement assimilées. La cause en est d'abord dans cette extension et ce caractère de la théologie que nous disions à l'instant. À partir de la foi, l'investigation s'étend aux choses du monde et de l'homme avec le concours d'une raison qui ne perd rien de ses qualités. Il se trouve que des connaissances sont ainsi établies dont le contenu intéresse le philosophe, et qui supportent qu'on les réduise à des critères rationnels. Fécondité philosophique de la connaissance religieuse : l'un des signes les plus émouvants de son excellence, encore qu'il n'ajoute rien à son intrinsèque valeur. D'autre part, il est normal que dans un univers pénétré de divin la raison s'annexe des connaissances qu'elle n'a pas découvertes. Car l'ordre surnaturel n'est pas seulement une émergence ; il s'insinue dans la nature même. Et s'il est vrai que celle-ci en sa structure ne change pas, que la raison donc en peut connaître de soi, combien n'est-il pas à penser qu'elle doit être devancée en son investigation et recevoir de la foi et de la théologie des informations dont elle doutait encore ou qu'elle n'avait pas jusqu'ici pressenties ! Ainsi en va-t-il pour toute l'étendue du domaine philosophique, ainsi en va-t-il en morale. Il n'est point trop malaisé de prendre une idée concrète de l'influence ici alléguée en considérant cette multitude de petites et de grandes corrections imposées par saint Thomas d'Aquin à la morale d'Aristote, et qui ne laissent pas d'être rationnellement justifiables. Le livre bien connu de M. Gilson en étudie d'importants exemples. Parce que ces corrections, dues à l'esprit chrétien et à ses convictions religieuses, n'introduisent pas cependant la théologie dans la texture rationnelle de la doctrine, il en résulte, non une philosophie adéquate, mais seulement une meilleure éthique naturelle et que son origine, le climat où elle s'est nourrie, presse d'appeler chrétienne. Nous ne croirions donc pas que la morale dût constituer un cas spécial et exceptionnel en matière de philosophie

---

<sup>8</sup> *Degrés du Savoir*, Annexe VI, Brève réplique à M. Blondel, p. 869.

chrétienne ; mais M. Maritain lui-même ne l'avouerait-il pas qui, parti de la morale, en vient à concevoir une métaphysique qui serait à son tour de même structure ? Des caractères propres néanmoins signaleront, à notre gré, le christianisme de la philosophie morale. Et c'est que les « confortations subjectives » y seront plus opérantes, à proportion même de l'originelle blessure de la raison davantage imprimée en ses opérations pratiques. Et c'est que l'influence chrétienne la guette dès sa première démarche, quand elle s'efforce de déterminer la fin de l'homme : car c'est ici l'un des « apports objectifs » les moins contestables de la révélation à la philosophie, et l'on sait la « grande angoisse » qu'a perçue saint Thomas d'Aquin chez les meilleurs des Gentils appliqués à cette recherche. Mais parce qu'en morale les fins ont raison de principes, voici que le développement entier de la philosophie se ressentira de cette influence initiale. Dans les parties spéculatives de la philosophie au contraire, il semble que les apports chrétiens doivent être plus tardifs et ne prendre toute leur importance qu'au moment où la pensée, au terme d'une lente ascension, heurte enfin le mystère de Dieu <sup>9</sup>.

\*  
\* \*

Il n'y a donc lieu d'introduire dans l'agencement traditionnel du savoir moral ni une science morale « pratiquement pratique » ni une « philosophie morale adéquatement prise ». L'une et l'autre se sont présentées comme des ordres intermédiaires, là entre une science morale plus spéculative et la prudence, ici entre la théologie morale et l'éthique naturelle ; mais elles se laissent résorber par les extrêmes qu'elles touchaient. La distinction du savoir moral en est plus nette, soit du savoir qui dirige au savoir qui réalise, soit du savoir de la foi au savoir de raison. Et nous ne croyons pas par ailleurs que rien des légitimes exigences ni des pressentiments féconds de la pensée de M. Maritain en devienne sacrifié : et l'expérience morale et les données théologiques conservent pour nous en philosophie leur valeur et leur importance. Nous espérons même n'avoir fait rien d'autre que de traduire ces belles et précieuses indications en des formules classiques, mais qui leur soient aussi une garantie mieux éprouvée.

*Le Saulchoir*

Thomas DEMAN, O. P.

---

<sup>9</sup> Cette dernière considération a été présentée par le R. P. A.-R. MOTTE, O. P., dans le rapport qu'il a communiqué à la Journée d'Études de la *Société Thomiste*, 11 septembre 1933. Voir les Actes de la Journée dans le volume *La Philosophie chrétienne* (Éditions du Cerf), spécialement pp. 102-103 (cf. p. 87).